

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018**  
~~~~~

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION
DU GRAND SITE DE FRANCE "GORGES DE L'HÉRAULT" 2018-2021
DEMANDES DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Roxane MARC À M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN À Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO À Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO À Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE À M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ À M. Jean-Pierre PECHIN

Excusés : M. Gérard CABELLO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, Monsieur René GARRO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 31	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la décision ministérielle du 23 janvier 2018 relative au renouvellement du label Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de gestion du Grand Site de France « St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » ;

VU la délibération n° 1397 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2016, relative à la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et approuvant le dossier de renouvellement du Label Grand Site de France « Gorges de l'Hérault », en particulier dans sa partie relative au projet de gestion 2017-2022 ;

VU la délibération n° 1454 du conseil communautaire en date du 20 mars 2017 approuvant le plan de financement visant à élaborer un plan de communication pour l'ensemble des gorges du Grand Site de France (GSF) ;

VU la délibération n° 1689 du conseil communautaire en date du 16 avril 2018 approuvant les termes de la convention d'application annuelle 2018 avec les communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

CONSIDERANT que les Labels Grand Site de France et Grand Site Occitanie se doivent d'être mis en avant afin de sensibiliser les visiteurs, les prospects, les habitants et les partenaires à son intérêt et à leur plan de gestion,

CONSIDERANT que la stratégie du Plan de communication a été validée par un comité de pilotage réuni en juin 2018,

CONSIDERANT qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre ce plan de communication et de promotion par des actions réparties entre 2018 et 2021 dont l'un des objectifs est d'adresser aux visiteurs et usagers du Grand Site des messages efficaces garants du respect du site et qui permettront aussi de rendre nos usagers ambassadeurs du Grand Site,

CONSIDERANT que les gestionnaires du Grand Site ont adopté ce plan de communication pour mettre en place des outils de communication et de pédagogie (digital, audiovisuel et éditorial), ainsi que de la signalétique intégrée au paysage et permettant un accueil de qualité et une médiation avec leurs visiteurs,

Plan de financement prévisionnel

**MISE EN OEUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION GRAND SITE DE FRANCE GORGES DE L'HERAULT
2018-2021**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Maîtrise d'œuvre- accompagnement pour la coordination du plan de communication	30 000 €	21%	Conseil Départemental	29 600 €	21,14%
			Région Occitanie	40 400 €	28,86%
			DREAL	42 000 €	30,00%
Mise en œuvre du plan de communication	110 000 €	79%			
			PART FINANCEURS	112 000 €	80,00%
			PART CCVH-CCGPSL-CCCGS	28 000 €	20,00%
TOTAL TTC	140 000 €	100%	TOTAL HT	140 000 €	100%